



L'Oiseau-Mouche

Journal municipal de Calixa-Lavallée
Vivre petit dans un monde de grands !

Février 2022
Vol. 26 – Numéro 02

771, chemin de la Beauce
Calixa-Lavallée
(Québec) J0L 1A0
450 583-6470

*Joyeuse
Saint-Valentin!*





Bonjour à vous tous.

En ce matin froid d'hiver je vous écris ce mot ayant en tête les projets qui seront réalisés en lien avec les investissements de la compensation financière des municipalités rurales de la CMM.

L'aménagement du parc Arthur Bouvier ainsi que du parc Calixa-Lavallée (four à pain) en font partie et répondent d'ailleurs à vos suggestions. Des investissements seront également réalisés dans le but de bonifier les services offerts à la population.

Présentement sur notre territoire vous avez sans doute remarqué la présence de véhicules de la compagnie Bell. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du programme régions branchées du gouvernement du Québec afin que notre municipalité soit enfin dotée de la nouvelle technologie qui nous donnera accès à un vrai signal internet haute vitesse.

Plus que jamais l'internet est un outil indispensable pour tous. Pensons au télétravail, les études, les travailleurs autonomes et les loisirs qui dépendent d'un signal fort et constant.

Je suis également heureux de vous annoncer que le budget fut adopté lors de la séance spéciale du 24 janvier dernier suite aux séances de travail du conseil à ce sujet et qu'il y a gel du compte de taxe. La saine gestion de nos finances nous a permis, encore cette année, de maintenir le même niveau de taux de taxation.

Daniel Plouffe, votre maire

À LA MAIRIE

VOTRE CONSEIL :

Daniel Plouffe, maire
Ghislain Beauregard, poste #1
Valérie Beurivage Vincent, poste #2
Claude Lacasse, poste #3
Bruno Napert, poste #4
Daniel Jacques, poste #5
Mylène Gauthier, poste #6

Bureau municipal :

Tél. : 450 583-6470
Fax. : 450 583-5508
Courriel : info@calixa-lavallee.ca
Site web : www.calixa-lavallee.ca

Horaire :

Du lundi au jeudi de 8h30 à midi
et de 13h00 à 16h30

ORDRE DU JOUR DU 8 FÉVRIER 2022

(PRÉLIMINAIRE)

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption des procès-verbaux suivants :
 - Séance ordinaire du 11 janvier 2022 ;
 - Séance extraordinaire du 24 janvier 2022 à 18h30 portant sur le budget 2022 ;
 - Séance extraordinaire du 24 janvier 2022 à 19h00 portant sur deux avis de motion : taxation 2022 et la rémunération des élus) ainsi que la rémunération des employés ;
 - Séance extraordinaire du 31 janvier 2022 à 18h30 portant sur L'avis de motion sur le Code d'éthique et de déontologie des élu·es et élu·es de la Municipalité de Calixa-Lavallée
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 11 janvier 2022 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents ;
 - i) Service de Sécurité Incendie – Liste des événements pour l'année 2021
 - ii) Budget de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent pour 2021 – Adoption

- d) Règlement no 324 concernant la taxation 2022 – Adoption
- e) Projet de Règlement no 326 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élu·es et élu·es de la Municipalité de Calixa-Lavallée – Adoption
- f) ADMQ 2022– Inscription de la directrice générale, programme de formation en ligne et assurance responsabilité- Adoption
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport du représentant
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport du représentant
- 9- ENVIRONNEMENT
 - a) Rapport du représentant
- 10- CULTURE ET PATRIMOINE
 - a) Rapport du représentant
- 11- LOISIRS
 - a) Rapport du représentant
- 12- AUTRES DOSSIERS
- 13- CORRESPONDANCE
Aucune correspondance.
- 14- PÉRIODE DE QUESTION
- 15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

On continue de se protéger!



Toussez dans votre coude



Lavez vos mains



Gardez vos distances



Couvrez votre visage
(si moins de 2 mètres)

VOTRE BULLETIN

Éditeur : Municipalité de Calixa-Lavallée

Collaboratrices : Nicole Jacques, Diane Parent, Claude Lacasse, Élise Desrochers

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec (PER-0392)

Bibliothèque nationale du Canada (No AMICUS 25343104)

Conception et impression du journal:

© Les Publications Municipales Inc. – Sans frais: 1 877 553-1955

LES CENDRES CHAUDES

Chaque année, il survient en moyenne 140 incendies de bâtiments causés par un mauvais entreposage des cendres chaudes. Les statistiques révèlent que dans la plupart des cas, le contenant était inapproprié ou l'entreposage était inadéquat. Cette source de chaleur compte parmi les 10 premières sources de chaleur identifiées par les pompiers lors de la recherche des causes et des circonstances des incendies.

Comment vous en débarrasser

- Videz régulièrement les cendres du foyer.
- Jetez les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique.

N'utilisez jamais un aspirateur pour ramasser les cendres chaudes.

- Déposez le contenant à l'extérieur sur une surface non combustible.
- Gardez une distance minimale d'un mètre entre le contenant métallique et les murs de la maison, du garage, du cabanon et de toute autre matière combustible comme une haie ou un abri de toile.

- Les cendres devraient reposer dans ce contenant au moins 3 à 7 jours avant d'être jetées dans un autre contenant tels le bac de matières organiques ou la poubelle. À cet effet, consultez également les recommandations de votre municipalité.
- Avant de transvider les cendres dans un autre type de contenant, vérifiez que ces dernières sont parfaitement refroidies. Brassez les cendres régulièrement afin de vous assurer qu'aucune chaleur ne s'en dégage.
- Pour plus de précautions, conservez les cendres durant toute la saison hivernale et débarrassez-vous-en seulement au printemps.

ATTENTION!

Les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone; c'est pourquoi elles doivent être entreposées à l'extérieur de la maison ou du garage.



FÉVRIER 2022

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		1	 2 Collecte des organiques	3	4	5
6	7	8 Collecte récupération Collecte d'ordures et volumineux	9	10	11	12
13	14	15	 16 Collecte des organiques	17	18	19
20	21	22 Collecte de récupération	23	24	25	26
27	28					

**MUNICIPALITÉ DE
CALIXA-LAVALLÉE**771, CHEMIN DE LA BEAUCE
CALIXA-LAVALLÉE
(QUÉBEC) J0L 1A0

REVENUS	BUDGET 2022
Taxe générale	601 864\$
Taxe de police	137 422\$
Imposition de droits (droits de mutation et permis)	26 500\$
Gestion des matières résiduelles	60 164\$
Aqueduc (amélioration du réseau et consommation d'eau)	70 186\$
Vidange fosses septiques	12 420\$
Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole	350 329\$
Subventions amélioration réseau routier	39 555\$
Transfert – Partenariat 2020-2024	6 754\$
Remboursement règlement d'emprunt #310 (installation septique)	29 101\$
Autres (constats, location salle, intérêts...)	6 075\$
TOTAL REVENUS :	1 340 370\$
DÉPENSES	
Administration générale	334 754\$
Sécurité publique	240 818\$
Transport	99 957\$
Hygiène du milieu	152 952\$
Urbanisme et aménagement du territoire	51 647\$
Loisirs et culture	55 695\$
Remboursement dette à long terme (Règlement #310)	29 101\$
Activité d'investissement	375 446\$
TOTAL DÉPENSES :	1 340 370\$

Le règlement de taxation sera adopté lors de la séance du 8 février 2022.



MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE

771, CHEMIN DE LA BEAUCE
CALIXA-LAVALLÉE
(QUÉBEC) J0L 1A0

Règlement no 325 Règlement sur la rémunération des élus

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, conformément à l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux que :

Lors de la séance ordinaire du 8 mars 2022, qui se tiendra à huis clos et par visioconférence, à 20h00, le Conseil municipal de Calixa-Lavallée adoptera le règlement no 325, intitulé : « Règlement no 325 : Règlement sur la rémunération des membres du conseil municipal pour les années 2022 et suivantes » ;

Que le projet de règlement prévoit les dispositions suivantes :

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES ANNUELLES DU MAIRE

Rémunération : 15 562,40 \$
Allocation de dépenses : 7 781,20 \$

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES ANNUELLES DES CONSEILLERS

Rémunération : 5 135,50 \$
Allocation de dépenses : 2 567,75 \$

Les rémunérations et allocations de dépenses sont versées à chaque mois et ce rétroactivement au 1er janvier 2022.

L'indexation annuelle sera de 2 % à compter du 1er janvier de chaque année à compter de janvier 2023.

Les dispositions du règlement entreront en vigueur à compter du 8 mars 2022.

Anne Beauchemin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE CALIXA-LAVALLÉE

ÉCHANGE DE VOLUMES

Le 12 janvier 2022, nous avons effectué un échange de volumes avec le Réseau Biblio de la Montérégie. Tous les volumes de cet échange porteront un collant vert pour identifier les livres reçus pour les adultes et les jeunes.

FÉLICITATIONS

Dernièrement, nous avons procédé au tirage semi-annuel donnant droit à un bon d'achat de 25\$ à la Librairie Citation pour les adultes, la gagnante est madame Gaétane Palardy. Pour les jeunes, un bon d'achat de 15\$ à la même librairie, le gagnant est Viktor Feuiltault.

Vous voulez participer à ces tirages semi-annuels, c'est très simple, chaque fois que vous empruntez des livres, votre nom est inscrit pour ces tirages, seulement les livres empruntés en personne à la bibliothèque, ceux qui empruntent des livres numériques, nous n'avons pas de moyen de savoir leurs noms.

NOUVELLE EXPOSITION DE MYLÈNE HENRY

Mylène Henry est née à Bonaventure en 1975.

Son travail de peintre et d'illustratrice se distingue par sa vision toute personnelle : horizons éclatés, ciels et océans confondus, arbres-oiseaux ; elle met en scène son pays d'origine dans toute sa poésie et dans toute la palette de l'arc-en-ciel. Chacune de ses toiles, chacun de ses tableaux a son histoire à raconter. On y plonge - et pour longtemps - sans jamais vraiment réussir à en faire le tour.

Mylène est publiée aux Éditions Les 400 coups, chez VLB, Hurtubise, Pierre Tisseyre.

Son œuvre est une invitation au voyage au cœur de sa Gaspésie natale.

Voir des photos de l'exposition à la dernière page du journal.



NOUVEAUTÉS POUR LES ADULTES

Charland Jean-Pierre, *Génération 1970 tome 1 et tome 2*

Da Costa Mélissa, *Tout le bleu du ciel*

Follet Ken, *Pour rien au monde*

Jean Michel Kukum

Laberge Marie, *Contrecoup*

Musso Guillaume, *L'inconnue de la Seine*

Penny Louise, *La folie des foules*

Perron Mélissa, *Promets-moi un printemps*

Roberts Nora, *Révélation tome 1 Les gardiens de l'héritage*

Ruel Francine, *Le promeneur de chèvres*

Tremblay D'Essiambre Louise *Place des Érables tome 3 Pharmacie V. Lamoureux*

Villeneuve Nicole, *La révélation tome 1 Les soigneuses.*

BIBLIOTHÈQUE CALIXA-LAVALLÉE

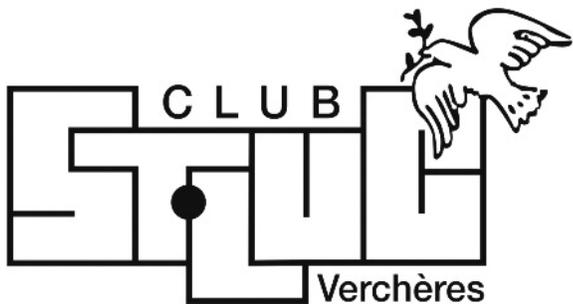
Heures d'ouverture :

Lundi, mardi et mercredi de 13h30 à 15h30
Mercredi de 19h à 20h30 – Samedi de 9h30 à 12h

Téléphone : 450 583-6470 #4

Courriel : biblio@calixa-lavallee.ca

Site Internet : www.reseaubibliomonteregie.qc.ca/calixa



Club St-Luc de Verchères Inc.
 1045, route Marie-Victorin, Verchères
 Tél.: 450 583-3032

En raison de la montée fulgurante du variant Omicron, le Club St-Luc de Verchères désire aviser la population de Verchères et de Calixa-Lavallée que le service de transport et accompagnement est suspendu depuis le 1er janvier 2022, pour une période indéterminée.

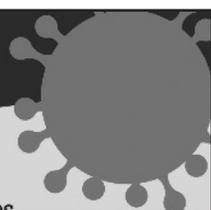
Les sorties du minibus et le Club de lecture sont également à l'arrêt.

De plus, pour ce qui est du prêt d'équipement, il se fera sur rendez-vous seulement en contactant directement, M. Richard Labrecque au 514-297-4311.

Pour plus de renseignements, contacter le président, M. Pierre Dépatie au 514-709-3627.

Jacinte Bousquet
 Secrétaire
 Club St-Luc de Verchères

Coronavirus (COVID-19) Pour protéger votre santé et la santé des autres



Vous avez des symptômes comme de la fièvre, de la toux ou des difficultés respiratoires ?

Appelez au numéro sans frais 1 877 644-4545. Vous serez dirigé vers une infirmière d'Info-Santé 811.

L'infirmière d'Info-Santé détecte la possibilité d'une maladie à coronavirus COVID-19.

L'infirmière d'Info-Santé ne soupçonne pas une maladie à coronavirus COVID-19.

- Elle pourrait vous recommander de consulter dans un milieu de soins ou une clinique désignée.
- Elle vous dira comment y aller et quelles précautions prendre, par exemple :
 - éviter les transports en commun ;
 - aviser la personne à l'accueil dès votre arrivée.
- Il est important de suivre toutes les recommandations et les précautions qui vous seront indiquées.

- Suivez l'évolution des symptômes.
- Prenez les mesures de prévention des infections, dont les mesures d'hygiène.

Sur place :

- Des mesures de précaution seront appliquées pour limiter la propagation des infections.
- Des examens et des tests seront effectués pour déterminer l'infection que vous avez contractée.
- Les soins vous seront prodigués en fonction de votre état de santé.
- Des consignes pourraient vous être remises s'il vous est demandé de vous isoler à la maison. Suivez attentivement ces consignes.

En tout temps, appliquez les mesures d'hygiène et de prévention pour éviter la propagation des infections :

- lavez-vous les mains souvent ;
- tousssez ou éternuez dans votre coude plutôt que dans vos mains ;
- nettoyez votre environnement ;
- évitez de rendre visite aux personnes dans les hôpitaux ou les centres d'hébergement de soins de longue durée dans les 14 jours suivant le retour d'un pays étranger ou si vous êtes malade ;
- évitez le contact direct pour les salutations, comme les poignées de main, et privilégiez l'usage de pratiques alternatives.

Pour plus d'informations :
[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

CONCOURS DE DESSIN POUR LA SAINT-VALENTIN



La bibliothèque de Calixa-Lavallée invite les enfants à nous faire parvenir un dessin sur le thème de la Saint Valentin.

Tous les dessins reçus seront exposés dans la vitrine de la bibliothèque.

Un tirage au sort parmi les concurrents se méritera un bon d'achat de 15\$ à la librairie Citation.

Venez déposer vos dessins dans la boîte grise à côté de la porte principale ou le déposer au bureau de poste durant les heures d'ouverture.

Le concours se déroulera du 11 janvier au 11 février 2022.

**Date du tirage
le 14 février 2022.**

NOUVELLE EXPOSITION DE MYLÈNE HENRY

